

www.education.gouv.fr

En 2005, la France a consacré 117,9 milliards d'euros à son système éducatif, soit 6,9 % de son produit intérieur brut (PIB) et 1 880 euros par habitant. Hors formation continue, la France, avec 6,3 % du PIB, se situe en 2003 au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,9 %). La dépense d'éducation est pratiquement stable en euros constants depuis 2003. En 2005, la dépense moyenne par élève est de 6 970 euros. Elle varie de 4 810 euros pour un élève du premier degré, à 8 650 euros pour un élève du second degré et 8 940 euros pour un étudiant de l'enseignement supérieur. Ainsi, une scolarité valorisée aux coûts et prix de 2005 et menant sans redoublement de la maternelle (en trois ans) à un baccalauréat général ou technologique, est estimée à 99 100 euros. La part des dépenses consacrées au second degré est prépondérante (44,5 %), mais celle consacrée à l'enseignement supérieur est de 17,5 % en 2005, soit 2,9 points de plus qu'en 1980. L'État reste le premier financeur initial de l'éducation* (63,6 %) devant les collectivités territoriales (21,2 %).

Le coût de l'éducation en 2005

Évaluation provisoire du compte

En 2005, la dépense intérieure d'éducation (DIE) – mesure de l'effort consenti par la collectivité nationale pour le fonctionnement et le développement du système éducatif en métropole et dans les DOM – est estimée à 117,9 milliards d'euros (voir l'encadré p. 6). Cet effort représente 1 880 euros par habitant et 6,9 % du produit intérieur brut (PIB).

De 1980 à 2005, cette part a fluctué en fonction des évolutions différentielles de la DIE et du PIB.

Au cours de cette période, la dépense d'éducation en euros 2005 a été multipliée par 1,8, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,4 %, supérieur à celui du PIB (+2,1 % par an). Cette croissance s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves ou la modification de la structure de la population scolaire que par l'augmentation du coût de chaque élève : en raison, entre autres, de la baisse du nombre d'élèves par enseignant, de la mise en place des baccalauréats professionnels, etc.

De 1980 à 1989, la DIE évolue en moyenne quasiment au même rythme que le PIB, tandis que de 1990 à 1995 elle croît plus rapidement. Ainsi, sa part au sein du PIB augmente de 6,6 % en 1990 à 7,6 % en 1995. Deux facteurs expliquent cette évolution :

– d'une part, la mise en place des lois de décentralisation et le transfert des compétences et des crédits d'investissement de

l'État vers les départements et les régions qui lanceront d'importants travaux de construction et de rénovation des collèges et des lycées à partir de 1989 ;

– d'autre part, la revalorisation des carrières et des rémunérations des personnels enseignants.

La tendance s'inverse ensuite et, depuis 1996, la dépense d'éducation progresse moins vite que le PIB ; aussi la part de la DIE dans le PIB baisse-t-elle régulièrement, atteignant 6,9 % en 2005 (tableau 1 et graphique 1).

La dépense d'éducation se partage, en 2005, entre 32,1 milliards d'euros pour le premier degré (soit 27,2 % de la DIE), 52,5 milliards d'euros pour le second degré (44,5 % de la DIE), et 20,6 milliards d'euros pour l'enseignement supérieur (17,5 % de la DIE). Le reste de la DIE (12,7 milliards d'euros soit 10,8 % de la DIE) va à la formation continue et aux enseignements extra-scolaires¹.

De 1980 à 2005, la DIE consacrée au premier degré a été multipliée par 1,7 (contre 1,8 pour la DIE totale), sa part dans la DIE totale tend donc à diminuer, passant de 28,9 % en 1980 à 27,2 % en 2005. Sur la même période,

* Financement avant transfert (voir encadré méthodologique p. 6).

1. L'enseignement extra-scolaire correspond à un ensemble hétérogène de formations comprenant, entre autres, les activités du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et des centres régionaux du CNAM, celles des conservatoires municipaux et des établissements dispensant de l'éducation non formelle.

Tableau 1 – Évolution de la part de la dépense intérieure d'éducation (DIE) dans le PIB

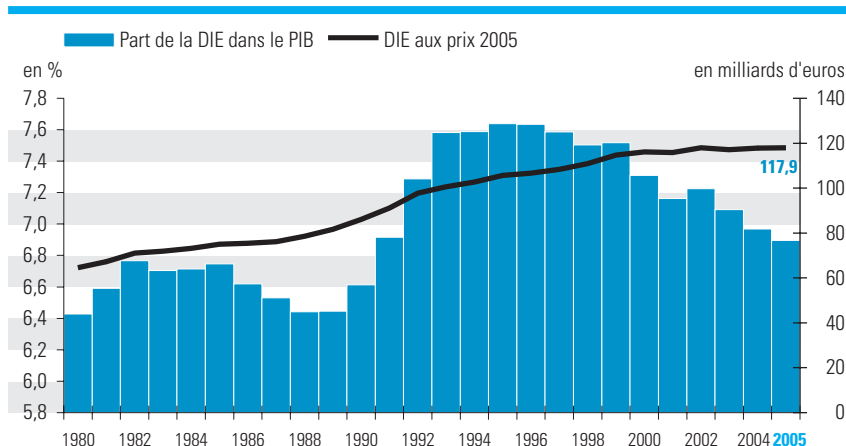
Années	DIE en prix courants (milliards d'euros)	Part de la DIE dans le PIB (en %)	Part de la dépense du ministère de l'Éducation nationale dans la dépense de l'État (en %)	DIE aux prix de 2005 (milliards d'euros)	Croissance annuelle* de la DIE en prix 2005 (en %)	Croissance annuelle* du PIB en prix 2005 (en %)
1980	28,5	6,4	19,7	64,6		
1985	50,7	6,7	19,0	75,0	3,0	2,0
1990	68,0	6,6	19,7	86,1	2,8	3,2
1995	91,3	7,6	21,2	105,7	4,2	1,2
2000	105,4	7,3	22,9	116,1	1,9	2,8
2001	107,2	7,2	22,9	115,8	- 0,3	1,9
2002	111,9	7,2	22,8	118,0	1,9	1,0
2003	113,1	7,1	22,9	117,1	- 0,8	1,1
2004	115,6	7,0	23,3	117,8	0,6	2,3
2005	117,9	6,9	23,3	117,9	0,1	1,2

Source : MEN-DEPP

* Croissance annuelle moyenne sur la période donc par rapport à l'année précédente dans le tableau (par exemple pour 1985 : croissance moyenne annuelle de 1980 à 1985).

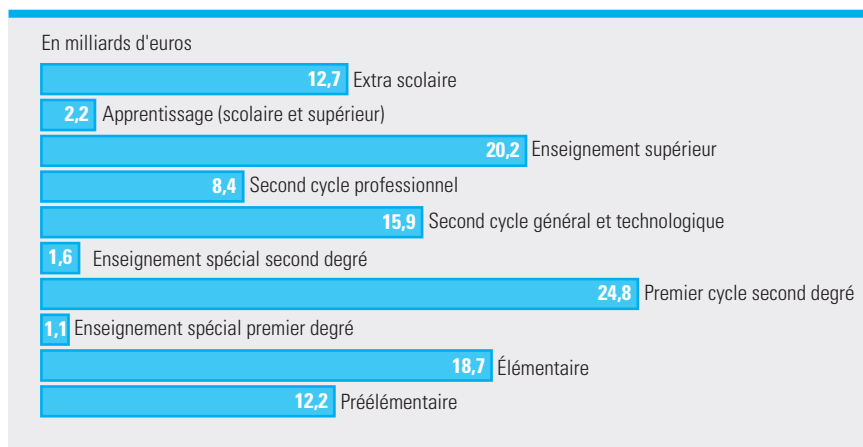
Les séries « aux prix 2005 » sont obtenues en multipliant les dépenses exprimées aux prix de l'année courante par un coefficient estimé à partir de l'évolution du PIB aux prix de 2005 établi par l'INSEE. Ces séries représentent une évolution des dépenses « en volume », c'est-à-dire en excluant les effets de la hausse de prix.

Graphique 1 – Évolution de la DIE et de sa part dans le PIB entre 1980 et 2005



Source : MEN-DEPP

Graphique 2 – Répartition de la dépense totale d'éducation par niveau en 2005



Source : MEN-DEPP

La dépense totale d'éducation correspond aux dépenses pour l'activité d'enseignement et pour d'autres activités (administration, cantines...) réalisée par chaque niveau.

celle dédiée au second degré ayant progressé au même rythme que la dépense totale, sa part au sein de la DIE oscille autour de 45 %. La DIE attribuée à l'enseignement supérieur, dont les effectifs d'étudiants ont presque doublé sur cette période, a été

multipliée par 2,2, entraînant une croissance de sa part au sein de la DIE qui passe de 14,6 % en 1980 à 17,5 % en 2005.

Sur les 117,9 milliards d'euros dépensés en 2005, 97 milliards (soit 82,2 %) l'ont été pour les activités d'enseignement.

Les 20,9 milliards d'euros restants ont permis de financer l'organisation du système d'enseignement (administration générale et orientation pour 4,2 milliards d'euros, soit 3,6 %), les activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine et transports scolaires pour 11,6 milliards d'euros représentant 9,8 % de la DIE), de répondre aux demandes des institutions scolaires (en achats de livres, fournitures et vêtements spécifiques pour 4 milliards d'euros, soit 3,4 %) et de rémunérer les personnels du ministère de l'Éducation nationale en formation continue (pour 1,1 milliard d'euros, soit 1 %).

Les dépenses de personnel représentent les trois quarts de la dépense d'éducation

La part des charges de personnel est prépondérante. Pour l'ensemble des niveaux (hors apprentissage, formation continue et extra-scolaire, biens et services rattachés) les trois quarts de la dépense globale (71,6 milliards d'euros) sont consacrés à la rémunération des personnels : 53 % pour les personnels enseignants et 22 % pour les personnels non enseignants. 15 % de la dépense globale sont affectés aux autres dépenses de fonctionnement et 10 % aux opérations en capital (tableau 2 p. 3).

Les dépenses en personnel non enseignant sont relativement plus importantes dans l'enseignement primaire (25,5 % de l'ensemble) que dans l'enseignement secondaire (20,8 %) surtout en raison de la présence des « agents territoriaux spécialisés d'écoles maternelles » (ATSEM) rémunérés par les communes. Le poids des personnels enseignants est, en revanche, particulièrement élevé au niveau de l'enseignement du second degré (55 % de la dépense globale).

La dépense moyenne par élève : 6 970 euros

Tous niveaux confondus, la dépense d'éducation moyenne par élève en 2005 s'élève à 6 970 euros quel que soit le type d'établissement d'enseignement (voir l'encadré p. 6). Cette dépense reste stable, en prix constants,

Tableau 2 – Structure des coûts par nature des dépenses et par niveau d'enseignement en 2005 (%)

Type de dépenses	Personnel enseignant	Personnel non enseignant	Total personnel	Autre fonctionnement	Capital
Niveau					
Premier degré	50,8	25,5	76,3	15,2	8,5
Second degré (hors apprentissage)	54,6	20,8	75,4	13,6	11,0
Supérieur (hors apprentissage)	52,9	18,3	18,7	10,1	10,1
Ensemble	53,1	21,8	74,9	15,0	10,1

Source : MEN-DEPP

par rapport à 2004. Sur la période de 1980 à 2005, elle augmente de 2,1 % par an en raison du poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, de l'amélioration de l'encadrement dans le premier degré, et de la revalorisation salariale des enseignants.

On constate des différences entre les dépenses moyennes par élève des divers niveaux d'enseignement qui s'expliquent principalement par des différences liées à l'encadrement en personnels enseignants et non enseignants : nombre d'heures d'enseignement par élève et coût de ces heures inhérent au statut des personnels et à la taille des classes.

Dans le premier degré

La dépense moyenne par élève du premier degré s'élève à 4 810 euros (y compris l'enseignement relevant de l'adaptation et l'intégration scolaires, AIS). Le coût d'un élève scolarisé en préélémentaire (4 680 euros) est proche de celui d'un élève en élémentaire (4 760 euros) : dans le préélémentaire, l'encadrement en agents territoriaux (ATSEM) explique le niveau du coût de l'élève, alors que dans l'élémentaire c'est le nombre moins élevé d'élèves par classe.

De 1980 à 2005, la dépense moyenne par élève du premier degré a augmenté de 76 % en prix constants, soit + 2,3 % en moyenne par an (en tenant compte de la rupture de série de 1999 (voir l'encadré p. 6)). Cette forte croissance est due, d'une part, à une baisse des effectifs d'élèves du premier degré et, d'autre part, à une revalorisation des carrières des enseignants (création du corps des professeurs des écoles).

La dépense moyenne par élève dans le premier degré (en euros)

2005	Préélémentaire	Élémentaire
Dépense moyenne	4 680	4 760

Dans le second degré

La dépense moyenne par élève du second degré est de 8 650 euros.

La dépense moyenne en premier cycle (7 710 euros) est plus faible que dans le second cycle général et technologique (10 140 euros). Cet écart provient principalement du fait que la structure du corps enseignant dans les collèges est différente de celle du second cycle général qui compte une plus grande proportion de professeurs agrégés. La différence de coût au sein du second degré s'explique également par des niveaux de dépenses de fonctionnement et d'investissement moins élevés pour les collèges mais surtout par le coût des options ou de la taille des structures pédagogiques : par exemple, en lycées professionnels, 20 % des heures sont assurés devant des groupes de moins de dix élèves. La dépense moyenne par élève de second cycle professionnel (10 430 euros) reflète un meilleur encadrement que dans le second cycle général et technologique.

De 1980 à 2005, la dépense par élève a crû de 62 %, soit de + 2,0 % en moyenne par an. Cette hausse, moins forte que dans le premier degré, résulte aussi d'une amélioration de la carrière des enseignants, parmi lesquels agrégés et certifiés sont de plus en plus nombreux.

La dépense moyenne par élève dans le second degré (en euros)

2005	1 ^{er} cycle	2 nd cycle gén. et techno.	2 nd cycle professionnel
Dépense moyenne	7 710	10 140	10 430

Dans le supérieur

La dépense moyenne par étudiant s'élève à 8 940 euros. De 1980 à 2005, elle n'a évolué que de 29 %, soit de 1 % en moyenne par an. Cette évolution est beaucoup plus limitée que dans les premier et second degrés en

raison de l'importance de la progression des effectifs de l'enseignement supérieur durant cette période.

Certaines aides directes ou indirectes, financées par l'État, qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille n'apparaissent pas dans la DIE définie ici car elles sont ou bien d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou bien non directement liées au statut étudiant (allocation logement social). Leur prise en compte (hors versements des régimes sociaux) porterait, en 2005, le coût moyen d'un étudiant pour la nation de 8 940 euros à 10 010 euros.

La dépense moyenne par étudiant en classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs et filières universitaires (en euros)

2005	Dépense moyenne
STS	13 360
CPGE	13 560
Universités	7 210
IUT	10 890

Les coûts moyens par étudiant sont très variables selon les filières de formation. Ils sont près de deux fois plus élevés en CPGE qu'en université. Les coûts en STS ou en IUT sont aussi nettement plus élevés qu'en universités. Ces différences s'expliquent essentiellement par les coûts en personnel, en particulier en personnel enseignant.

Les formations de type STS et CPGE sont principalement dispensées dans le cadre des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et bénéficient de taux d'encadrement du même ordre que ceux de l'enseignement secondaire. Les enseignants qui interviennent dans ces filières sont souvent agrégés et, dans le cas des CPGE, professeurs de chaire supérieure, grade où se conjuguent une rémunération plus élevée et une obligation réglementaire de service plus faible. Également au niveau des CPGE, les heures d'interrogation pèsent sur les coûts. La situation est différente en université. Les taux d'encadrement y sont plus faibles. Une grande partie des cours, surtout au niveau cycle licence – qui concernent près de la moitié des étudiants – est dispensée en amphithéâtre. Les IUT occupent une position intermédiaire en termes de taux d'encadrement.

Tableau 3 – Dépense moyenne théorique pour quelques scolarités types (aux prix 2005) en euros

	Premier degré		Second degré			Enseignements supérieurs					
	Pré-élémentaire	Élémen-taire	1 ^{er} cycle	2 nd cycle général et techno.	prof.	STS	CPGE	IUT	Universités dans les universités (formations hors IUT)		
Dépense théorique annuelle / élève											
2005	4 680	4 760	7 710	10 140	10 430	13 360	13 560	10 890	7 210		
Coûts de quelques scolarités types menant au :											
BEP 2 ans	3 ans	5 ans	4 ans			2 ans					
	2005	14 040	23 800	30 840			20 860	Durée totale Dépense totale	Coût de redoublements éventuels		
							14 ans	un 1 ^{er} cycle + 1 prof.	89 540	18 140	
Bac professionnel	3 ans	5 ans	4 ans			4 ans					
	2005	14 040	23 800	30 840			41 720	16 ans	un en 1 ^{er} cycle	110 400	7 710
Bac général et technologique	3 ans	5 ans	4 ans	3 ans							
	2005	14 040	23 800	30 840	30 420			15 ans	un en 2 nd cycle	99 100	10 140
BTS	3 ans	5 ans	4 ans	3 ans			2 ans				
	2005	14 040	23 800	30 840	30 420			26 720	17 ans	un en 2 nd cycle	125 820
DUT	3 ans	5 ans	4 ans	3 ans			2 ans				
	2005	14 040	23 800	30 840	30 420			21 780	17 ans		120 880
Licence	3 ans	5 ans	4 ans	3 ans					3 ans	18 ans	un en université
	2005	14 040	23 800	30 840	30 420			21 630	120 730	7 210	

Source : MEN-DEPP

Lecture :

– La première partie du tableau « dépense théorique annuelle/élève » donne la dépense moyenne en 2005, par élève pour les différents niveaux ou filières de scolarité, exprimée en euros 2005.

– La deuxième partie du tableau permet, en utilisant ces dépenses annuelles, d'estimer le coût de différentes scolarités types en 2005.

Il s'agit là de coûts théoriques au coût 2005 et non du coût de parcours réels.

Par exemple, la dépense relative à une scolarité de la maternelle au baccalauréat professionnel sans redoublement, exprimée aux prix de 2005, s'établit à 110 400 euros. Avec un redoublement en 1^{er} cycle, cette dépense s'élèverait alors à 118 110 euros (soit 110 400 + 7 710).

Le coût de quelques scolarités types

Le cumul des dépenses moyennes de différents niveaux de scolarité pour une année scolaire donnée permet de calculer la dépense théorique d'une scolarité. Cette dépense théorique correspond à ce que coûterait en moyenne une scolarité si elle se déroulait selon la séquence choisie (nombre de redoublements) et si elle était valorisée aux prix 2005. En adoptant ces conventions, le coût d'un bachelier général et technologique n'ayant pas redoublé et ayant fait trois ans de préélémentaire (scolarité de quinze ans) est de 99 100 euros ; celui d'une scolarité menant en quatorze ans à un BEP est alors de 89 540 euros.

Les autres scolarités types mentionnées dans le *tableau 3* s'échelonnent entre 110 400 euros pour le bac professionnel (durée de seize ans) et 125 820 euros pour le BTS (durée de dix-sept ans), soit plus que

pour l'obtention d'une licence en dix-huit ans (120 730 euros) et d'un DUT en dix-sept ans (120 880 euros).

Il faut cependant relativiser cette approche en termes de « scolarités théoriques ». Lorsque l'on prend en compte les redoublements les plus fréquemment rencontrés dans ces diverses scolarités, la dépense théorique moyenne par élève est augmentée de 7 % pour le bac professionnel (avec un redoublement dans le secondaire) et de 6 % pour la licence (avec un redoublement dans le supérieur).

Ainsi, pour l'année 2005, le coût d'une scolarité s'effectuant sur une durée de seize ans se situe aux alentours de 108 000 euros, qu'elle mène à un BEP en intégrant deux redoublements ou qu'elle mène à un bac général et technologique en intégrant un redoublement. En comparaison, une scolarité de dix-sept ans, comprenant une année de redoublement, menant à un bac professionnel, s'élève à 118 110 euros, ce qui représente un coût supplémentaire d'environ 9 %.

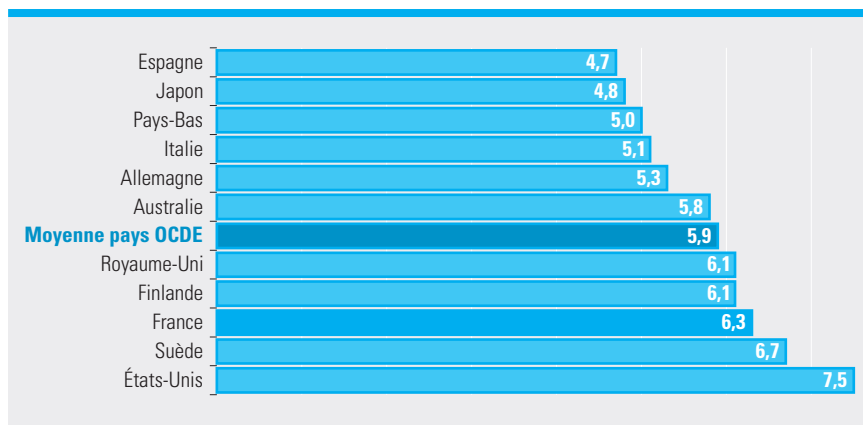
Comparaisons internationales

La comparaison de la part de la dépense d'éducation pour la *formation initiale* – hors formation continue – dans le PIB, montre que la France se situe, avec 6,3 %, au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,9 %), du Japon ou des Pays-Bas, mais en dessous de la Suède et des États-Unis (source : *Regards sur l'éducation 2006, OCDE*) (*graphique 3*).

Les comparaisons internationales de coûts moyens par élève restent délicates car les dépenses prises en compte par les différents pays ne sont pas toujours homogènes (elles ne concernent parfois que le seul enseignement public).

La France se situe en dessous de la moyenne pour l'enseignement élémentaire (4 940 équivalents dollars), nettement en retrait par rapport aux États-Unis ; parmi les pays européens, seuls l'Espagne et l'Allemagne présentent des coûts sensiblement

Graphique 3 – Dépense d'éducation (formation initiale) par rapport au PIB (2003) (en %)



Source : MEN-DEPP, Regard sur l'éducation, OCDE, édition 2006

inférieurs. Dans l'enseignement secondaire, en revanche, le coût d'un élève en France est relativement élevé, soit 8 650 équivalents dollars, loin devant l'Espagne et le Royaume-Uni.

Pour 2003, la dépense moyenne par étudiant en France (y compris les activités de recherche et de développement) est de 10 700 équivalents dollars, un peu en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (11 250 équivalents dollars).

L'OCDE publie également le coût moyen d'un étudiant, de manière cumulée, sur l'ensemble de la durée de ses études supérieures. La France se situe, alors, exactement dans la moyenne des pays de l'OCDE avec une dépense cumulée par étudiant de 43 030 équivalents dollars (pour une durée moyenne de 4,02 années par étudiant).

L'État est le principal financeur du système éducatif, les collectivités territoriales assurent un cinquième de son financement

Le financement « initial », c'est-à-dire ce qui est à la charge effective des financeurs avant transferts entre les différents agents économiques (voir l'encadré p. 6) est assuré essentiellement par l'État (63,6 %). Ce poids de l'État dans le financement de l'éducation s'explique par sa part prépondérante dans la prise en charge des rémunérations des personnels, de loin le premier poste de dépenses du système éducatif. Par ailleurs, l'État transfère des subventions d'investissement vers les collectivités territoriales au

titre de la décentralisation et des bourses d'études vers les ménages.

Au sein de l'État, le ministère de l'Éducation nationale est le premier financeur (55,5 % du total), en incluant les charges sociales rattachées, payées sur le budget des charges communes et correspondant aux charges sociales employeur de l'État. Le financement des autres ministères s'élève à 7,2 % – y compris les transferts européens –, et celui des autres administrations publiques ou assimilées, telles le CNASEA ou les organismes consulaires, à 0,9 % de la DIE. Les collectivités territoriales, occupant la deuxième position, contribuent à hauteur de 21,2 % au financement initial de la DIE, dont 11,8 % pour les seules communes. Au titre des transferts de compétences, des dotations de décentralisation sont attribuées aux collectivités territoriales : par exemple la dotation départementale des collèges (DDEC) s'élevant à près de 300 millions d'euros en 2005, la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) représentant près de 600 millions d'euros, d'autres transferts destinés à l'apprentissage (environ 400 millions d'euros) ou à la formation continue (530 millions pour 2005). Les collectivités territoriales versent, elles-mêmes, des bourses d'études aux ménages et effectuent des transferts vers d'autres financeurs. Après prise en compte de ces flux financiers, la contribution des collectivités territoriales au financement final est légèrement supérieure : 22,8 % de la DIE. De 1980 à 2005, la part de l'État dans le financement initial de la DIE diminue de plus de 6 points (de 69,5 % en 1980 à 63,6 % en 2005), compensée par une augmentation de

celle des collectivités territoriales (de 14,2 % en 1980 à 21,2 % en 2005).

Cette croissance de la part des régions et des départements résulte essentiellement des lois de décentralisation pour le second degré et la formation professionnelle. Les collectivités se sont vues attribuer successivement le financement de l'apprentissage, le transport scolaire (à partir de 1984), le fonctionnement des collèges et des lycées (1986), et l'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986). L'effort des collectivités territoriales pour les établissements dont elles ont reçu la charge est nettement plus important que les dotations de décentralisation qui leur sont transférées. Ainsi, par exemple, en 2005, les régions et départements ont dépensé, pour l'équipement et la construction des collèges et lycées, cinq fois plus que le montant des transferts au titre de la DRES et de la DDEC (5 milliards contre 0,9 milliard d'euros). De plus, depuis 2004, les régions prennent progressivement en charge le coût des manuels scolaires des lycéens. Par ailleurs, pour l'enseignement supérieur, le Plan Universités 2000, relayé par le plan U3M, a modifié la répartition du financement de l'investissement en faisant largement participer les régions.

Les ménages avec 7,6 % du financement initial, avant transfert des bourses versées par l'État et les collectivités territoriales, et de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) versées par les caisses d'allocations familiales (CAF), viennent au troisième rang du financement de la DIE. Les sommes transférées vers les ménages sont importantes : 2,5 milliards d'euros pour les bourses et 1,4 milliard d'euros pour l'ARS versée par les CAF aux familles d'enfants âgées de 6 à 18 ans sous conditions de revenus (soit 1,2 % de la DIE). On constate ainsi une baisse de la part des ménages dans le financement initial qui était en 1980 de 10,8 %. Après transferts, la part du financement final assurée par les ménages s'élève à près de 11 % en 2005.

Les entreprises, par le biais du financement de la formation continue (hors salaires des stagiaires) et de la taxe d'apprentissage (devant représenter respectivement 1,2 % et 0,5 % au minimum de leur masse salariale) contribuent à hauteur de 6,3 % à la dépense d'Éducation.

Cependant, les parts respectives des différents acteurs économiques varient selon le niveau d'enseignement.

Les collectivités territoriales financent l'enseignement du premier degré à hauteur d'environ 40 %, grâce aux communes qui assurent la rémunération des personnels non enseignants ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles. En revanche, le financement du second degré provient à 71 % de l'État qui prend en charge la quasi-totalité des dépenses de personnels enseignants et non enseignants de ce niveau. La participation

Tableau 4 – Comparaison de la structure du financement initial de la DIE en 1980 et 2005 (en %)

	1980	2005
Ministère de l'Éducation nationale	61,0	55,5
Collectivités territoriales	14,2	21,2
Ménages	10,8	7,6
Autres ministères	8,5	8,1
Entreprises	5,5	6,3
Caisses d'allocations familiales	0,0	1,2
Total	100,0	100,0

Source : MEN- DEPP

* Autres ministères, autres administrations et Reste du monde

des collectivités (départements et régions) s'élève à 17 %.

Dans l'enseignement supérieur, la part de l'État est encore plus importante (77 %) ; ce sont les ménages qui se retrouvent en

deuxième position avec une part de 9 %. Celles des collectivités territoriales et des entreprises sont de 6 % chacune.

Martine Jeljoulet
Vanessa Viard, DEPP A3

Source, définitions et méthodologie

Le compte de l'éducation

Les résultats présentés dans cette *Note d'Information* sont issus du compte provisoire de l'éducation pour 2005.

Le compte de l'éducation est un compte satellite de la comptabilité nationale. Il a pour but de rassembler dans une série de tableaux cohérents l'ensemble des flux financiers intervenant dans le domaine de l'éducation afin d'évaluer ce que coûte l'éducation à l'ensemble de la collectivité nationale, d'étudier son financement et de déterminer les coûts des différents niveaux d'enseignement, des différentes activités et d'évaluer les dépenses par nature.

Le domaine de l'éducation est défini par une liste d'activités d'enseignement, d'activités annexes et de biens et services liés à l'éducation.

Le compte de l'éducation retient deux catégories d'agents économiques intervenant dans le domaine : les unités de financement qui supportent la dépense d'éducation et les unités de production qui réalisent les activités d'enseignement ou les activités annexes à partir des ressources qui sont mises à leur disposition par les unités de financement.

Le compte de l'éducation a fait l'objet d'une profonde rénovation finalisée en 2004 pour le compte définitif 1999 et les comptes provisoires de 2000 à 2003.

En 2006, les comptes des années 1980 à 2003 sont définitifs, ceux des années 2004 et 2005 sont provisoires. Cette rénovation a porté sur trois axes :

- intégration des DOM ;
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;
- réévaluation des dépenses des ménages.

Cette rénovation a fait l'objet d'une réropolation jusqu'en 1975 de la seule dépense intérieure d'éducation.

La dépense intérieure d'éducation

La dépense intérieure d'éducation est la somme des dépenses suivantes, effectuées en métropole et dans les DOM par des financeurs résidents ou non résidents :

- les dépenses pour les activités d'enseignement de type scolaire et extra-scolaire de tous niveaux (premier degré, second degré, enseignement supérieur, apprentissage, formation continue) effectuées dans les établissements publics ou privés ou dispensées lors de leçons particulières ;

– les dépenses pour les activités visant à organiser le système : administration générale, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation, orientation ;

– les dépenses pour les activités destinées à favoriser ou accompagner la fréquentation des établissements scolaires : cantines et internats, médecine scolaire, transports scolaires ;

– les achats de livres, de fournitures scolaires, d'habillement demandés par les institutions scolaires ;

– les dépenses de rémunération des personnels d'éducation en formation.

La dépense moyenne d'éducation

La dépense moyenne d'éducation par élève comprend :

– la totalité des dépenses et des activités dans les établissements publics et privés, à l'exclusion des activités extra-scolaires (formation continue et autres activités extra-scolaires) ;

– les activités annexes et autres activités ventilées par niveau d'enseignement.

La dépense totale est donc rapportée aux effectifs d'élèves pondérés (deux tiers de l'année n - 1 et un tiers de l'année n).

Financement initial et financement final

La notion de financement initial et de financement final sous-entend l'existence de transferts entre les différentes unités de financement. Par exemple, la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) constitue un transfert entre l'État et les régions. Si l'on étudie le financement initial, la DRES sera affectée à l'État qui la verse, déterminant ainsi la charge effectivement supportée par cet agent, tandis que les dépenses des régions seront évaluées après déduction, entre autres, de la DRES reçue.

Si, en revanche, cette dotation est comptabilisée dans la dépense des régions et retranchée de celle de l'État, on parlera de financement final, notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et, soit le producteur, soit l'activité d'éducation.

Il en est de même pour les bourses d'études qui apparaissent en financement initial aux budgets des ministères et en financement final après leur transfert au niveau des ménages (dernier financeur) qui les utilisent pour les besoins de scolarisation des élèves ou étudiants.